

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe

Per un mondo senza tortura né pena di morte



Rapport d'activité 2018



BUTS DE L'ORGANISATION

L'ACAT-Suisse, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, fondée en 1981, est une organisation indépendante de défense des droits humains. Elle est membre de l'organisation faïtière FIACAT (Fédération internationale des ACAT).

L'ACAT entend dans le message de l'Évangile une invitation pressante à lutter contre la torture et la peine de mort.

L'ACAT-Suisse s'appuie sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Elle considère que la peine de mort fait partie des mesures punitives que cet article interdit.

L'ACAT-Suisse s'engage pour que ce principe soit respecté dans le monde entier.



Image : ACAT-Suisse

Que le Dieu de l'espérance
vous comble de joie
et de paix dans la foi,
afin que vous débordiez d'espérance
par la puissance de l'Esprit Saint.

Rm 15.13

IMPRESSUM

Éditrice : ACAT-Suisse

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 312 20 44, www.acat.ch, info@acat.ch

Équipe de rédaction : Katleen De Beukeleer, Dominique Joris, Guy Magnin,

Bettina Ryser Ndeye, Yvette Spicher

Traduction : Solenne Rocher

Photo de couverture : Remise de la pétition pour le Protocole d'Istanbul
(ACAT-Suisse)

Symboles : Makyzz / Freepik

Concept graphique : Katleen De Beukeleer

Impression : Werner Druck & Medien AG, Bâle

Tirage : 1300 en allemand, 1300 en français

« Heureux ceux qui défient le découragement du monde par l'espérance. »¹

Un monde sans torture ni peine de mort, c'est un rêve que nous poursuivons en conjuguant nos efforts : j'écris un mot à Joshua dans le couloir de la mort en Floride, tu soutiens financièrement l'ACAT, elle prie pour Abdulhadi al-Khawaja, nous transmettons des informations sur les conditions de détention en Biélorussie, vous signez et faites signer une pétition ou un appel urgent, ils manifestent contre les violences policières racistes. Ensemble, nous mettons les États face aux conventions qu'ils ont ratifiées et qu'ils méprisent. C'est souvent loin de chez nous, mais pas toujours.



Image : ACAT-Suisse

Un monde sans torture ni peine de mort, c'est un rêve qui semble s'éloigner à mesure que nous arrivent, avec des témoignages parfois insoutenables des tortures subies, les migrants ayant échappé à la Libye, par exemple, et plus encore les migrantes (enfin, quand la Méditerranée ne les garde pas). Et là, nous ne savons pas trop comment agir, tant les cadres de nos actions se révèlent inopérants face aux mafias, là-bas. Sans compter qu'ici, les vieux réflexes d'incrédulité protectrice se réveillent : des récits pareils ne peuvent pas être entièrement vrais, n'est-ce pas ? Nous entendons bruire les peurs, nous voyons monter les barrières. C'est que, tout à coup, ce n'est plus si loin.

Ensemble, comment faire ? Soi-même, comment être ?

Un monde sans torture ni peine de mort commence au cœur de chacune et chacun d'entre nous, avec l'aide – reconnue ou pas, qu'importe – de l'Esprit. Ne pas céder devant nos propres peurs ni à nos mouvements de haine. « Avoir confiance... faire confiance », comme le dit le prêtre incarné par Bruno Ganz dans *Fortuna*. Et s'engager, avec lucidité et détermination, en espérance. C'est l'invitation rappelée par nos petites lanternes. C'est à portée de mains, jointes ou pas.



Christine Morerod, présidente

¹ (R. Gelin, pasteur baptiste, dans *Réforme* n° 3789, 13.02.19, p.11)



Engagement pour les victimes de la torture, de la peine de mort et d'autres mauvais traitements

Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes, leur réhabilitation et leur dédommagement. Nous nous engageons contre la proclamation et l'application de condamnations à mort, et luttons contre les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables. Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.

Interventions

Nos interventions visent à faire pression sur des gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des instances internationales et des autorités permet d'appuyer nos revendications. Les membres de l'ACAT-Suisse portent aussi dans leurs prières de nombreuses victimes de la torture ainsi que des condamnés à mort.

Nos interventions en 2018 en quelques chiffres :

- 36 interventions en tout, concernant 21 pays
- 13 appels urgents adressés à 12 pays (dont 1 pétition à la Biélorussie), et relayés par quelque 1200 membres
- 23 interventions de notre Secrétariat, dont 1 à l'ONU et 14 aux autorités en Suisse, concernant 9 pays.
- L'ACAT-Suisse a notamment réussi à faire interdire l'expo « Real Human Bodies » à Lausanne. Ce genre d'exposition montre des corps plastinés révélant les détails de l'anatomie humaine. Les corps sont très probablement ceux de prisonniers décédés dans des prisons chinoises (dont des membres persécutés du mouvement Falun Gong), qui n'ont pas donné leur consentement à être ainsi exposés. L'organisateur de l'exposition n'a pas réussi à prouver le consentement requis des personnes (ou celui de leurs proches). L'interdiction prononcée par la municipalité de Lausanne a été confirmée par une décision de justice du canton de Vaud. Forte de cette jurisprudence, l'ACAT-Suisse continuera à se battre contre la tenue de telles expositions. À Berne, cette exposition avait précédemment été autorisée.

D'autre part, en 2018, le suivi des interventions de l'ACAT-Suisse a notamment relevé que :

- 4 personnes ont été libérées
- 2 condamnations à mort sont en révision
- Le renvoi de deux requérants d'asile menacés dans leur pays (Togo et Sri Lanka) a pu être pour l'instant suspendu grâce notamment à l'intervention de l'ACAT-Suisse
- Deux détenues iraniennes ont vu leurs conditions de détention améliorées.

Larry Thompson

Tout au long de 2018, l'ACAT-Suisse s'est engagée pour soutenir la demande en grâce de Larry Allen Thompson auprès du gouverneur du Colorado (USA). Larry Thompson a été condamné en 1994 à la prison à vie sans libération conditionnelle possible pour le meurtre d'un vendeur de drogue. Le jury a basé sa condamnation sur un test ADN incorrect et sur des déclarations de témoins très controversés. Malgré cela, la justice refuse toujours un second procès. La demande en grâce n'ayant pas été prise en considération, les avocats de Larry et son épouse continuent de se battre, avec l'ACAT-Suisse, afin d'obtenir un deuxième procès qui pourrait permettre d'innocenter Larry.

Engagement pour les victimes en Suisse

L'ACAT-Suisse répond à certaines requêtes individuelles qui lui sont adressées, principalement dans le domaine de l'asile. Le rôle de l'ACAT-Suisse est alors de clarifier le cas, de donner des informations, d'orienter la personne vers des services spécialisés, de lui transmettre des documents, etc. Selon les cas, une intervention écrite du Secrétariat est nécessaire. L'assistance juridique reste toutefois limitée. D'autre part, les cas de profilage racial et de violences policières exercés par les forces de l'ordre contre des ressortissants étrangers en Suisse sont suivis de près. L'ACAT-Suisse est intervenue auprès de diverses autorités afin de demander des éclaircissements et un meilleur respect des droits humains dans ce domaine.

Campagne de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin)

En 2018, nous nous sommes de nouveau associés à la Nuit des Veilleurs de l'ACAT-France. Nous avons demandé à nos membres et aux paroisses de porter quelques victimes de torture et de mauvais traitements dans leurs prières. À cette fin, nous leur avons fourni une méditation sur la fraternité et des informations sur le sort de dix personnes, dont deux hommes d'origine africaine décédés dans des circonstances obscures après des interventions policières en Suisse.

Du matériel supplémentaire pour animer une veillée de prière était à disposition sur le site Internet www.nuitdesveilleurs.com, support de la campagne. En Suisse, 21 groupes ou personnes (sur 255 dans le monde) y ont annoncé une manifestation.

Campagne de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre)

En 2018, l'ACAT-Suisse a de nouveau participé à la campagne proposée par la Coalition mondiale contre la peine de mort. Les conditions de vie éprouvantes et indignes qui règnent dans les couloirs de la mort montrent bien que la peine capitale est surtout affaire de vengeance. L'ACAT-Suisse a produit un petit film d'animation sur cette campagne, qu'elle a montré sur Facebook et sur son site Internet. Nous nous sommes engagés avec une pétition pour deux condamnés à mort au Bélarus, seul pays européen à maintenir la peine capitale. Fin octobre, nous avons envoyé cette pétition et ses 2640 signatures au Président et à la Commission des grâces du Bélarus.

Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international, qui préviennent et sanctionnent les violations de l'interdiction de la torture et visent l'abolition de la peine de mort. Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.

En 2018, l'ACAT-Suisse a poursuivi son action et son plaidoyer en Suisse pour l'amélioration des droits humains dans le monde. Elle a notamment participé à la récolte record de signatures contre la politique suisse d'exportation de matériel de guerre.

Projet « Bureau de conseil pour détenus en Suisse »

Le projet de l'ONG humanrights.ch dans le domaine carcéral suisse se poursuit en collaboration avec l'ACAT-Suisse. Avec l'aide d'avocats spécialisés, des détenus sont conseillés sur des questions légales, administratives, pénales et réglementaires. Les autorités sont aussi interpellées. La question des relatives mauvaises conditions de détention – équivalant à des mauvais traitements - entre dans le mandat de l'ACAT-Suisse et est régulièrement soulevée par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

Examen de la Suisse au Conseil des droits de l'homme

Lors du 3^e processus de l'Examen périodique universel de l'ONU (EPU), la Suisse a accepté 160 recommandations émises par les autres États (sur 251 formulées en tout). La Suisse s'est dite entre autres prête à mettre en place un système garantissant des enquêtes indépendantes et impartiales en cas de violences policières. Celles-ci visent particulièrement les étrangers. La mise en place de ce système de plaintes impliquera une coordination entre cantons et Confédération. L'ACAT-Suisse va suivre ce dossier.

Protocole d'Istanbul

Lors de la campagne du 10 décembre 2017, près de 4 700 personnes avaient signé la pétition pour la reconnaissance et l'application par la Suisse du Protocole d'Istanbul. Ce manuel de l'ONU permet aux spécialistes et aux autorités d'enquêter sérieusement et de se prononcer sur la crédibilité d'allégations de torture et de transmettre les conclusions à la justice et aux autorités d'asile. La pétition a été remise au Département de Justice et Police (DFJP) le 26 juin 2018. Ce dernier réfléchit à la création d'un groupe de travail sur le sujet. De leur côté, plusieurs ONG, dont l'ACAT-Suisse, accentuent leur plaidoyer pour que notre pays adopte ce document. Par ailleurs, une première formation sur ce protocole, réunissant une trentaine de participants, a été mise sur pied à St-Gall par la Croix-Rouge suisse. Deux collaborateurs de l'ACAT-Suisse ont suivi cette formation.



Campagne du Vendredi saint

« La torture ne se justifie jamais ! » : malgré le fondement scientifique de cette constatation, des autorités ou des fonctionnaires agissant de leur propre chef succombent régulièrement à l'illusion de pouvoir arracher des déclarations ou des aveux par la torture. Notre dossier de campagne se penchait sur le caractère absolu de l'interdiction de la torture à la lumière des découvertes des neurosciences.

Nous avons pris l'exemple du Canada, où le gouvernement a interdit par conviction, dans une directive, l'utilisation d'informations provenant d'instances étrangères lorsque celles-ci ont été obtenues sous la torture. Toutefois, cette directive contient une exception problématique : de telles informations peuvent être utilisées si des vies humaines sont en jeu. Notre pétition au ministre canadien de la Défense, qui demandait la suppression de cette exception contestable, a recueilli 2779 signatures. Nous l'avons remise à l'ambassade du Canada à Berne, à qui nous avons demandé de transmettre nos préoccupations à Ottawa.

Campagne de la Journée des droits humains (10 décembre)

Contacts trop rares, horaires et locaux de visite inadaptés, éloignement forcé... En Suisse, la situation des proches de détenus n'est pas du tout satisfaisante. Les nombreux enfants dont un parent est en prison en souffrent également. Dans son dossier de campagne, l'ACAT-Suisse a présenté la situation actuelle et donné la parole à quelques acteurs de la société civile qui tentent d'améliorer la situation.

En 2018, le Conseil de l'Europe a fourni à ses États membres, dont la Suisse, des recommandations pour protéger les enfants de détenus. Dans notre pétition aux directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), nous avons donc demandé que la Suisse les applique le plus rapidement possible.

Comme par le passé, cette campagne s'inscrivait dans l'action des trois Églises nationales pour la Journée des droits humains.

Non à l'« initiative pour l'autodétermination »

En 2018, l'ACAT-Suisse s'est de nouveau engagée fermement, en tant que membre de l'Alliance de la société civile, contre cette initiative voulant placer le droit suisse au-dessus du droit international. Dans l'*acatnews*, nous avons expliqué l'importance de la *Convention européenne des droits de l'homme* et de la *Cour européenne des droits de l'homme* pour préserver les droits fondamentaux en Suisse. Nous avons exposé les conséquences dévastatrices d'une acceptation de l'initiative et illustré les faits par une histoire de vie (voir rubrique « Communication »). C'est avec un grand soulagement que nous avons fêté le rejet de l'initiative par 66,2 % des voix le 25 novembre.



Organisations partenaires EMINED et SOHRAM

L'ACAT-Suisse soutient deux organisations partenaires à l'étranger par des dons à affectation spéciale, un travail de relations publiques et des consultations ponctuelles : SOHRAM en Turquie et EMINED au Cameroun. Ces partenariats permettent aux membres de l'ACAT-Suisse d'apporter une aide concrète à des victimes de torture et de mauvais traitements.

Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

Sous la direction de son fondateur, **Yavuz Binbay**, le Centre d'aide sociale et de réhabilitation situé à Diyarbakir (sud-est de la Turquie) propose depuis bientôt 20 ans un large éventail de services. Conçus dans un premier temps pour les déplacés internes, ils sont désormais également fournis aux réfugiés venus des pays voisins.

En 2018, l'ACAT-Suisse a soutenu l'offre psychothérapeutique de SOHRAM pour les victimes de la torture et de la violence étatique à hauteur de 15 000 francs issus du fonds lié, ce qui correspond à peu près aux salaires des psychologues et au coût des médicaments pour l'année. SOHRAM a ainsi pu assurer le traitement gratuit de 138 personnes en détresse. Près de la moitié d'entre elles sont des victimes de la guerre ayant fui les pays voisins et un tiers environ ont été maltraités ou torturés dans des postes de police turcs.



Image : SOHRAM

Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.



EMINED s'engage depuis 2004 pour les mineurs incarcérés à Yaoundé, capitale du Cameroun. Quelque 150 jeunes y sont détenus, pour la plupart en détention préventive. Le fondateur **Pierre Eoné** et son assistante **Florence Ngo Hongla** leur offrent du soutien aux niveaux social, sanitaire, éducatif, professionnel et juridique.

En 2018, l'avocat d'EMINED a traité les dossiers de 40 jeunes avec pour objectif d'accélérer les procédures, afin que ces détenus – dont beaucoup sont incarcérés pour des infractions

mineures – recouvrent la liberté le plus vite possible. Les résultats sont probants : 26 jeunes condamnés ont déjà été libérés du fait de la prise en compte de leur détention préventive, et seuls 7 jeunes condamnés purgent encore le reste de leur peine. Le cas des 7 restants est encore en suspens devant la justice. En 2018, l'ACAT-Suisse a soutenu cette assistance juridique à hauteur de 12 000 francs issus du fonds lié.

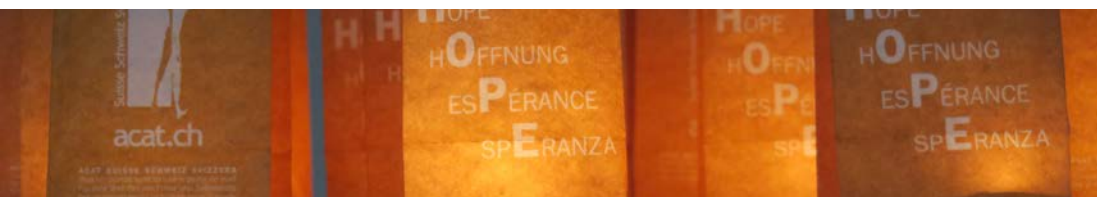
Image : EMINED

Nous aspirons à un monde sans torture ni peine de mort

Pour un tel monde, nous, chrétiens, nous engageons avec toutes les personnes de bonne volonté qui, quel que soit leur lien à la spiritualité, se sentent appelées à se lever contre les atteintes à la dignité humaine.

Notre travail se fonde sur les valeurs et maximes suivantes :

- Nous défendons la dignité de tout être humain.
- Nous croyons en la force de la prière. Nous prions tant pour les victimes de la torture et de la peine de mort que pour les bourreaux et les responsables, afin qu'ils reconnaissent le caractère inhumain de leurs actes.
- Nous regardons là où la torture sévit et condamnons ce fléau.
- Nous nous engageons pour des personnes qui ont été torturées ou qui risquent la torture ou la peine de mort – indépendamment de leur idéologie, religion, ethnie ou de toute autre caractéristique, et indépendamment de ce qu'elles ont pu faire ou se voir reprocher.
- Nous nous engageons pour l'élargissement et l'application des instruments internationaux de protection des droits humains et de répression des violations de ces droits.
- Nous soutenons les personnes et les organisations qui luttent contre la torture et la peine de mort et nous collaborons avec elles.
- Nous œuvrons à informer nos groupes cibles sur la problématique de la torture et de la peine de mort, l'envergure de ces fléaux et leurs conséquences.
- Notre engagement a une portée œcuménique et se décline à l'échelon local, national et international, par un travail en réseau.
- Nous sommes une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.
- Portés par les nombreux succès du passé, nous œuvrons au renforcement de l'efficacité, de la visibilité et de la reconnaissance de l'ACAT, avec des moyens modernes et orientés vers l'avenir.



Communication : la force du vécu

Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains entrant dans le mandat de l'ACAT et puissent relayer les informations correspondantes.

Au-delà des faits et des chiffres alarmants, ce sont les histoires personnelles qui nous touchent. En 2018, l'ACAT-Suisse en a davantage tenu compte dans son style de communication. Dans l'*acatnews* axée sur l'« initiative pour l'autodétermination », par exemple, Hans Glor a raconté son combat pour les droits de son fils malade devant la *Cour européenne des droits de l'homme*, qui a fait de lui un grand adversaire de cette initiative de l'UDC. Pour son dossier de campagne de la Journée des droits humains (enfants de détenus), l'ACAT-Suisse a interviewé une famille concernée. L'entretien a fortement chamboulé la maman mais cette femme était bien décidée à contribuer à l'amélioration de la situation des familles touchées en racontant son histoire.

Les visages de l'association

Il n'y a pas que dans ses campagnes et dossiers de fond que l'ACAT-Suisse a misé sur la force du vécu. Elle a aussi commencé à présenter de façon plus personnelle et vivante l'engagement de ses membres – avec leurs questions et leurs doutes – dans la rubrique « Vie de l'association » de l'*acatnews*. En novembre, un premier portrait d'un ancien membre du Comité y est paru. D'autres portraits et interviews suivront en 2019.

Communication en ligne

« En matière de médias sociaux, un canal vivant vaut mieux que plusieurs qui dorment », disent les experts. L'ACAT-Suisse s'est donc concentrée sur le « traditionnel » Facebook en y publiant de plus en plus ses propres contenus. Elle a par exemple créé un film d'animation simple sur les conditions de vie dans les couloirs de la mort. Si le nombre d'utilisateurs de notre page Facebook est en progression, un grand potentiel demeure à exploiter. Pour sa campagne sur les enfants de détenus, l'ACAT-Suisse a lancé sa première pétition en ligne sur la plateforme suisse Campax.org, pour un résultat encore modeste. Nul doute cependant que les pétitions en ligne prendront toujours plus d'importance et s'imposeront dans toute campagne future.

Coopérations

Des échanges quotidiens avec des membres de l'ACAT-Suisse et d'autres organisations ainsi que des activistes sont très importants pour notre communication. Ils permettent un engagement résolu et efficace contre la torture et la peine de mort.

Les groupes ACAT locaux œuvrent avec persévérance pour faire connaître les revendications de nos campagnes et de nos lettres d'intervention dans les paroisses, dans des groupes de prière ou sur des stands, contribuant à sensibiliser le grand public.

FINANCES

Aperçu des comptes 2018

Le rapport détaillé des comptes annuels 2018 est disponible sur le site internet www.acat.ch ou peut être obtenu sur demande au secrétariat de l'ACAT. La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC, RPC 21 et de ZEWO.

Bilan au 31 décembre

Total actifs mobilisés	203'204.50	301'571.57
Liquidités	178'820.25	282'585.72
Créances	3'888.25	2'290.60
Actifs de régularisation	20'496.00	16'695.25
Total actifs immobilisés	1.00	681.00
Immobilisations corporelles	1.00	681.00
Total actifs	203'205.50	302'252.57

Capital étranger à court terme	18'309.65	21'134.65
Engagements	5'809.65	12'634.65
Passifs de régularisation	12'500.00	8'500.00
Capital des fonds liés	38'455.21	44'178.71
Fonds EMINED / SOHRAM	38'455.21	44'178.71
Capital libre	146'440.64	236'939.21
Capital au 1er janvier	236'939.21	357'686.04
Résultat de l'exercice	-90'498.57	-120'746.83
Total passifs	203'205.50	302'252.57

Compte de résultat

	2018		2017	
Recettes libres	405'866.43		387'846.94	
Recettes liées (fonds)	21'276.50		19'132.31	
Recettes	427'142.93	82.1%	406'979.25	79.3%
Charges de projets & buts ACAT	410'328.69	78.9%	397'701.82	77.5%
Charges administratives	77'225.63	14.8%	84'099.89	16.4%
Charges de recherche de fonds	32'828.28	6.3%	31'354.61	6.1%
Total des charges d'exploitation	520'382.60	100.0%	513'156.32	100.0%
Résultat d'exploitation	-93'239.67	-17.9%	-106'177.07	-20.7%
Résultat financier	-884.80		-777.45	
Charges extraordinaires	-2'097.60		-14'660.00	
Résultat avant variation des fonds	-96'222.07	-18.5%	-121'614.52	-23.7%
Variation du capital des fonds	5'723.50		867.69	
Résultat annuel	-90'498.57	-17.4%	-120'746.83	-23.5%

L'ACAT-Suisse, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture...



est une association
fondée en 1981
qui a son siège à Berne



compte 1377 membres
(au 31.12.2018, contre
1415 en 2017)



est financée par plus de
1650 personnes,
paroisses et institutions
ecclésiastes



est représentée à
l'échelon régional par
22 groupes locaux



est certifiée Zewo;
cette certification
atteste d'un usage des
dons conforme au but
de l'ACAT, économique
et performant



est membre de
l'organisation faitière
FIACAT (Fédération
internationale des ACAT,
www.fiacat.org), qui
regroupe une trentaine
d'ACAT nationales



est portée par
l'engagement de ses
membres, des groupes
ACAT et des volontaires
et bénévoles à raison de
1500 heures par an



est membre de la
*Plateforme des ONG
suisses pour les droits
humains*

Comité

- Christine Morerod (Lausanne) : présidence ; ressources humaines
- Matthieu Lavoyer (Neuchâtel)
- Elisabeth C. Miescher (Riehen) : vice-présidence, théologie et spiritualité
- Xaver Pfister (Bâle) : communication
- Michael Steck (Lausanne) : théologie ; finances

Secrétariat

- Bettina Ryser Ndeye : direction ; ressources humaines
- Katleen De Beukeleer : communication ; campagnes
- Dominique Joris : interventions ; dossiers juridiques
- Guy Magnin : comptabilité
- Yvette Spicher : administration